



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des transports publics



Luxembourg, le 26.04.2024

AVIS Perturbation 2024/312 du 26.04.2024

Objet: Lignes 508, 607, 608, 612, 641, 650 et 750

En raison de l'organisation de la 5^{ème} étape de la course cycliste Flèche du Sud à Esch/Alzette, les mesures suivantes seront prises

le dimanche 12 mai 2024 entre 9h30 et 18h00.

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

Lignes 607 et 608

Les courses d'autobus concernées en provenance de Luxembourg-Ville continueront via l'autoroute A4 – sortie «Belvaux/Soleuvre/Esch-sur-Alzette – rond-point Raemerich – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Esch-sur-Alzette-Schluechthaus, -Cité Verte et -rue Henri Koch.

Ligne 612

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Schifflange-Op Herbett.

- Ne seront pas les arrêts de Schifflange-Denis Netgen, -Niddeschgaass et -Stadhaus.

Ligne 641

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Mondercange-Kierfecht.

- Ne seront pas les arrêts de Mondercange-A.Thinnes, -Rommeltheriel, -Dirbett, -Cité Steichen ainsi que la localité d'Esch-sur-Alzette.

Ligne 650

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Noertzange-Gare routière.

- Ne seront pas desservis l'arrêt de Noertzange-route de Kayl ainsi que les localités de Kayl, Esch-sur-Alzette et Belvaux.

Instruire personnel intéressé!

4, rue Charles Bernhoeft
L-1240 Luxembourg

perturbations@atp.etat.lu
transports.public.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

Ligne 750

Toutes les courses d'autobus seront supprimées pendant toute la journée.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) concernée(s).